



AMBASSADE DE SUISSE  
EMBASSY OF SWITZERLAND  
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT

360.0  
Ref.: 735.1 - PF/dl  
461.4

OTTAWA, Canada  
K1N 8E6 , le 19 mars 1976  
5 Marlborough Avenue  
Tel.: 235-1837

AT	HT	WICE			4/3
Date	31.3	7.4			
Vin	HT	N	U		A
EPD		31.3.76			
Ref	p. B. 15. 29. Gen.				

Direction politique  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur  
Rudolf BINDSCHIEDLER  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Entretien avec M. Trudeau

Monsieur l'Ambassadeur,

M. Trudeau m'a reçu le 18 mars pour la visite de courtoisie traditionnelle, en présence de M. Molgat, directeur d'Europe occidentale au Ministère des Affaires extérieures.

Le premier ministre s'est montré très cordial et amical à l'égard de notre pays. Il m'a dit le bon souvenir qu'il a gardé de sa rencontre avec M. le Conseiller fédéral Brugger à St-Moritz ainsi qu'avec le chef du Département à Helsinki l'an dernier.

Evoquant la conférence au sommet, il m'a demandé si les résultats de la CSCE ne nous avaient pas trop déçus. Comme je lui répondais que la Suisse était l'un des pays qui avait nourri le moins d'illusions, il a remarqué que l'allocation de M. Graber l'avait en effet frappé comme l'une des plus réservée. Pour ce qui le concerne a-t-il ajouté, le



Canada continuera à mettre l'autre partie au bénéfice du doute malgré ce qui vient de se passer par personne interposée en Angola. Ce sera notre position jusqu'à la réunion de Belgrade.

M. MacEachen, de New York où il s'est rendu pour la Conférence sur le droit de la mer, vient de son côté de déclarer que la politique canadienne de détente demeurerait inchangée. Le Canada ne suit donc pas les Etats-Unis sur ce point et tient à marquer ses distances.

En ce qui concerne les relations bilatérales, le premier ministre s'est enquis des exportations canadiennes d'uranium dont lui avait parlé M. Molgat en demandant où résidait la difficulté. Je l'ai brièvement renseigné sur la procédure en cours en vue de ratifier le TNP, en indiquant que nous avons été surpris par la sévérité des exigences canadiennes en matière de contrôle, qui sont plus élevées que celles prévues dans le traité.

M. Trudeau, qui porte un intérêt personnel à la politique nucléaire canadienne, m'a dit qu'il regretterait que celle-ci puisse nous être une cause de difficultés. Le Canada souhaite sincèrement faire bénéficier les pays tiers de ses ressources et de sa technologie. Depuis l'explosion indienne, il doit cependant s'assurer les garanties maximum et il a tout mis en oeuvre pour amener les principaux états fournisseurs à faire de même. Bien que le Canada n'éprouve aucun doute quant aux intentions pacifiques de la Suisse, il ne peut, pour des raisons de principe, lui consentir un traitement de faveur. M. Trudeau nous demande de ne voir dans cette attitude aucun geste inamical.

Ces propos rejoignent exactement ceux que je vous ai déjà rapportés à la suite de mon entretien avec M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'état adjoint au Ministère des Affaires extérieures.

Après l'entretien, j'ai constaté, en parlant avec M. Molgat, que l'on ne semble pas réaliser au Ministère que la demande de négociation du nouvel accord de contrôle a été présentée au moment même où le Conseil fédéral réaffirme aux Chambres son intention de ratifier le TNP. Il y a là, selon moi, une coïncidence fâcheuse. Dès lors que le Canada, et sans doute avec lui, plus tard, les autres membres du club de Londres, traite sur le même pied ses partenaires parties ou non au TNP (avec cette seule différence que les contrôles bilatéraux sont pour les premiers suspendus aussi longtemps qu'ils sont liés par le traité), l'alternative entre la ratification du TNP et la conclusion d'un accord avec l'AIEA n'existe en effet plus vraiment. Ne serons-nous pas pressés, même après avoir ratifié le TNP, de conclure des accords bilatéraux allant sur certains points au-delà des conditions actuellement exigées par l'AIEA, dont le Conseil fédéral déclare aujourd'hui ne pas vouloir ?

Je me demande s'il ne serait pas utile d'attirer l'attention du Ministère sur cet aspect de la question. Ces arguments, joints à l'extrême brièveté du temps qui nous a été imparti pour les négociations (le Canada ayant tardé jusqu'au 30 décembre pour demander la révision de l'accord de 1958) pourrait peut-être l'amener à nous accorder un délai supplémentaire et à autoriser, compte tenu des circonstances, la poursuite de nos importations d'uranium sous le régime de l'accord actuel, au-delà du 30 juin.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(Pictet)